



## EDITO – Agnès Bernadou

### Décentralisation attention danger !

La réforme de l'Etat via une nouvelle **phase de décentralisation** (acte III) devrait voir le jour au **printemps** prochain après le vote de la loi nouvelle d'orientation et de programmation sur l'Ecole. En transférant aux Régions de nouvelles compétences en matière d'orientation et de formation professionnelle, cette nouvelle étape impactera les formations professionnelles y compris celles sous statut scolaire dispensées dans nos LP, SEP, EREA et SEGPA.

Ainsi, si les régions ont comme nouvelle prérogative le pilotage de l'**orientation** et de la **carte des formations**, on peut légitimement s'inquiéter pour l'enseignement professionnel public.

Cette fausse solution ne répondra en rien aux problèmes du décrochage et des niveaux de qualification trop bas. Les inégalités risquent de se creuser si un contrôle de l'État n'est pas appliqué pour rééquilibrer les moyens financiers de chaque région.

A ce jour, les prérogatives des régions ne sont pas encore établies et le SNUEP-FSU reste opposé à tout nouveau transfert de compétences aux régions dans le domaine de l'Education, de l'orientation et de la formation professionnelle initiale.

Il nous faut continuer à dénoncer les politiques

menées actuellement par les régions :

développement de l'apprentissage au niveau du Cap et Bac pro, développement du DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métier en Alternance) et du mixage des publics et des parcours notamment dans le cadre du lycée des métiers.

Dans ce contexte, les régions prendraient également la charge de la **maintenance des équipements et réseaux informatiques pédagogiques**. Elles signeraient avec chaque lycée et le rectorat un contrat tripartite et pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Pour l'académie de Toulouse, des réunions tripartites Région-Rectorat-EPLE ont déjà commencé à se réunir pour établir les cahiers des charges.

Sur l'académie de Toulouse changement d'élue : Si Nicole Belloubet, vice-présidente de la région, reste en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'apprentissage seront désormais traités par **Janine Loïdi, nouvelle vice-présidente de région**.

Nous sommes à l'évidence dans une phase de changements importants pour l'enseignement professionnel et le SNUEP-FSU Toulouse restera vigilant sur notre avenir et celui de nos élèves !



### STAGE ACADEMIQUE SNUEP-FSU du 15 novembre 2012

Le stage s'est déroulé au lycée de Jolimont et à commencer dès 9h30 par la présentation des 31 présents et membres du bureau. Les disciplines générales et professionnelles étaient représentées de manière paritaire.

La matinée a été consacrée à présenter quelques moments clés au lycée ; y ont été abordés :

**Le conseil d'administration** : sa composition, les différentes instances, le calendrier, la place des questions diverses

**Le budget** : des solutions de financement pour les crédits pédagogiques, les modifications de crédits et de dépenses à surveiller, la taxe d'apprentissage et les investissements

**La DGH** : la répartition des Heures Postes et des HSA, le statut de l'accompagnement personnalisé, l'utilisation des HSE

**Le CHSCT** : les documents obligatoires qui doivent exister dans un établissement, les divers représentants et intervenants.

L'après-midi a commencé avec la présentation des **indemnités de CCF, de l'IFIC et de l'Indemnité Spéciale ECLAIR**.

Elle s'est poursuivie par une présentation : De la représentativité du SNUEP jusqu'au niveau national et de sa ligne de conduite du rôle du S1 au sein d'un établissement

Elle s'est achevée à 16h30 après les dernières actualités sur la loi de refondation de l'Ecole et les conséquences positives et négatives qu'elle laisse présager.

Votre section :

**SNUEP-FSU TOULOUSE**

**52 rue Jacques Babinet**

**31100 Toulouse**

**Toulouse.snuep.com**

Permanence :

**06.26.19.64.91**

Mél :

**snueptoul@gmail.com**

Secrétaire académique :  
**Agnès Bernadou**

Trésorière académique :  
**Estelle Carrier**

Commissaires paritaires :  
**Agnès Bernadou**  
**Vincent Laumond**  
**Estelle Carrier**  
**Xavier Rayssiguier**

**SNUEP NATIONAL**  
**WWW.SNUEP.COM**

**Snuepnat@snuep.com**

### DANS CE NUMÉRO :

*CHS, CHSCT où en est on ?*  
*Brèves*

2

*Dossier BAC PRO G.A.*

3

*Vision financière ou vision*  
*éducative*

4

*Bulletin d'adhésion*  
*2012/2013*

5

La réforme des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail va avoir un an dans notre ministère. Au-delà de la non parité qui est une vraie avancée en matière de conditions de travail, les CHSCT Départementaux et Académique ont commencé à visiter les établissements, à aider les collègues sur le terrain. Notre action a permis d'éclaircir les démarches pour déclarer les accidents de service (une circulaire d'information a dû vous être adressée via les proviseurs) :

**Accompagner des collègues dans leur retour à l'emploi après un accident de travail**  
**Permettre aux personnels d'utiliser les registres de santé et sécurité pour informer les CHSCT.**

La mise en place du **Document Unique** permet à tous d'agir sur son environnement de travail : Le CHSCT conscient que tous les agents doivent participer à la rédaction du **DU** de leur établissement ont recommandé de proscrire les **DU** faits par des cabinets conseils privés, souvent coûteux et peu soucieux des usagers, plaqués sur les postes de travail par des professionnels de l'entreprise qui ne connaissent pas (et parfois méprisent) nos métiers.

La médecine de prévention a fait un pas en avant avec le recrutement d'un deuxième médecin. Le Dr Chancelier a visité l'an dernier toutes les sections bois de l'académie. Elle a découvert des situations diverses d'empoussièremment, rarement mesurées, a préconisé l'achat d'Equipement de Protection Individuelle (bouchons moulés, masques anti-poussières, chaussures de sécurité...) et vu 80 des enseignants concernés (sur 81) en visite médicale du travail. Le CHSCTA qui réclame l'application de la loi pour tous les agents s'est félicité de ces visites et a appuyé fortement la demande médicale d'EPI pour les collègues des ateliers.

Nous avons rappelé que les Commissions Hygiène et Sécurité sont **OBLIGATOIRES** dans tous les LP, EREA et SEGPA, qu'elles doivent **siéger 3 fois l'an** et procéder à **une visite annuelle des locaux**. Les travaux des CHSCTD ne peuvent permettre d'améliorer les conditions de travail des collègues que s'ils nous contactent : **les noms et coordonnées des représentants en CHSCTD et CHSCTA doivent être affichés** et portés à la connaissance de tous les agents.

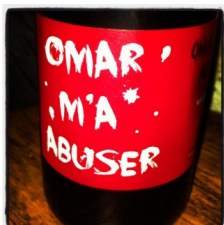
*Stéphane Lacaze, Secrétaire du CHSCT Académique*

**Le SNUEP est le seul syndicat des LP présent dans tous les CHSCTSD de Midi-Pyrénées.**  
**Agir pour la sécurité de tous est un devoir, agissez et aidez les CHSCT à améliorer nos conditions de travail.**

**BREVES : Coup de cœur...Coup de gueule....Une rubrique pour vous faire découvrir un livre, un film, annoncer une expo, des initiatives originales ... ou tout simplement parler du quotidien. N'hésitez pas à envoyer vos coups de cœur ou de gueule.**

**Entendu**, dans la bouche d'un vigneron qui s'adressait à un touriste : « ...Les anglo-saxons appellent notre vin le *Black wine*, c'est très bien pour vous... », le touriste est un ... noir.

**Vu**, dans une boutique de notre région, un vin de France à l'étiquette pour le moins étonnante « *OMAR M'A ABUSER* » (voir photo)  
 Parfois, le vin laisse un goût amer dans la bouche.



Actuellement sur Canalsat, à voir ou à revoir, un film sorti en 2005 « **Collision** » de Paul Haggis. Sur fond de racisme, « ...*Deux voleurs de voitures. Un serrurier mexicain. Deux inspecteurs de police qui sont aussi amants. Une femme au foyer et son mari, procureur. Tous vivent à Los Angeles. Eux et beaucoup d'autres ne se connaissent pas, leurs vies n'auraient jamais dû se croiser...* ». Il était difficile de faire de ce genre de scénario à tiroirs un film si limpide et si troublant dans les sujets traités (le racisme, la haine, l'amour, l'indifférence, l'injustice...) Paul Haggis a fait preuve de...génie.

### Chiffres clés Nationaux (source Dossier de rentrée 2012)

- 694 700 lycéens professionnels et 321 700 apprentis préparent un diplôme professionnel du second degré
- 534 000 élèves sont inscrits dans le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans et 115900 élèves préparent un CAP en deux ans
- 20,7 % des élèves sortant de troisième entrent en seconde professionnelle et 4,7 % en première année de CAP
- 39 % des bacheliers professionnels poursuivent des études supérieures vers un BTS.

Depuis septembre 2012, la classe de seconde GA a remplacé dans les établissements les classes de seconde comptabilité et de seconde secrétariat, un changement, apparemment, validé par « le monde économique » qui aurait participé à l'élaboration du nouveau référentiel (ce n'était donc pas le cas auparavant ?).

Dès la page 2 du référentiel on nous explique que *multivalence* et *polyvalence*, ce n'est pas la même chose, que *spécialisation* et *monovalence* ne sont pas identiques et que parler de *professionnalité relationnelle* ou de *professionnalisation*, c'est bien, mais parler de *professionnalité* seule, c'est avoir une vision statique.

Les réformes dans l'Education Nationale sont rarement accueillies dans l'euphorie et l'enthousiasme mais aujourd'hui c'est une véritable « usine à gaz », qui vient de faire son entrée dans l'enseignement professionnel (et le tertiaire ne serait que l'avant-garde d'une éventuelle généralisation).

On parle de pédagogie différenciée mais surtout de **stratégie** de formation qui garantit aux élèves de traverser 55 situations professionnelles pour acquérir des compétences, via les fameux **scénarii pédagogiques** issus des situations professionnelles réelles que doivent créer les enseignants. Les élèves jouent des rôles, deviennent des acteurs, et nos collègues des scénaristes. Doivent-ils être les *Tarentino* ou les *Audiard* de l'Education Nationale ? Verrons-nous la création de la soirée des Oscars de l'enseignement tertiaire ?

Les outils à utiliser se multiplient afin de tendre vers le « zéro papier » (ce qui est une parfaite imposture au regard de la taille des scénarii) : Générateur d'activités, banque en ligne, sites marchands, doodle, google-docs, wiki, forums, blogs, plateforme collaborative, applications de bureautique, de communication, de messagerie, d'enquêtes, de gestion d'agendas, de gestion électronique des données (GED), de documentation, de présentation assistée par ordinateur, d'outils collaboratifs, de progiciel qui intègre les principales composantes fonctionnelles de l'entreprise (*Gestion de production, gestion commerciale, de logistique, de ressources humaines, de comptabilité, de contrôle de gestion, de paie, de gestion de projets, de gestion relation clientèle ...*). Cette liste à la Prévert (pas vraiment !!!) de 27 outils ou applications n'est évidemment pas exhaustive. Par contre l'utilisation de manuels scolaires, sans être bannie n'est pas, aujourd'hui, encouragée.

Les évaluations seront conduites au moyen d'un outil pédagogique, *le passeport professionnel*, dématérialisé sous forme d'un logiciel qui répond au doux nom de *cerise* (on a déjà *marguerite* pour les risques professionnels), géré contre espèces sonnantes et trébuchantes par le Crdp de Poitiers.

Les élèves pourront s'auto féliciter en complétant *cerise* pour les 55 situations professionnelles, chacune d'elles multipliée par 10 à 12 *aléas* et *complexités*, termes qui font leur apparition dans le référentiel.

Il suffira (!!!) au professeur de contrôler pour chacun de ses 36 élèves que les compétences sont atteintes.

Au Snuep-FSU, nous aurions préféré que cette réforme ne soit pas appliquée dès 2012, qu'elle fasse l'objet d'une expérimentation, d'une évaluation...

Cette précipitation s'explique peut être par le fait que ce bac pro est « étiqueté » ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training), recommandation de l'Union européenne.

On peut lire qu'« ECVET est une **méthode** d'unités d'acquis qui permet de décrire une certification en termes d'apprentissages (savoirs, aptitudes et compétences) transférables et capitalisables (...). ECVET est destiné à faciliter le transfert et la capitalisation des acquis d'apprentissage d'une personne qui passe d'un contexte d'apprentissage à un autre... »

Une longue (165 pages) « **Etude sur la faisabilité d'un système ECVET pour apprentis (phase test)** » de 2007 menée notamment par le MEN a étudié 4 sous systèmes de formation :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| 1-Centré sur les savoirs | 2-Employabilité immédiate                      |
| 3-Adaptabilité           | 4-Acquisition d'un portefeuille de compétences |

Sans surprise pour nos élites, le sous système 1 ne répondait pas du tout aux exigences Ecvet. Le projet MEN-ECVET prévoit d'approfondir les dispositions réglementaires et organisationnelles en vigueur et de faire évoluer le guide d'élaboration des diplômes. Le projet prévoit de se dérouler de janvier 2011 à février 2013.

Une **expérimentation** (?) portant sur 5 spécialités de bac pro (accueil-services relation client, **secrétariat-comptabilité**, soin et service à la personne, électrotechnique, bâtiment gros-œuvre) est conduite jusqu'en 2013, ce qui explique peut être la création du bac pro GA afin de le rendre compatible Ecvet à l'attention des « usagers » (employeurs, élèves, étudiants et apprentis).

Dans tous les cas, aussi bien la recommandation ECVET que le projet Men-Ecvet nous apparaissent très techniques et issus des cerveaux tourmentés des technocrates bruxellois ce qui explique la complexité de l'architecture du référentiel surtout en matière de certification et d'évaluation. On veut uniformiser, dans le champ de la formation professionnelle, (initiale, continue ou tout au long de la vie) l'acquisition des certifications au sein de l'Union Européenne dans le but avoué de faciliter la mobilité mais qu'est ce qui se cache, pour nos bacheliers, derrière cette uniformisation ?

A court terme, ce sont nos collègues qui doivent, dans l'urgence, s'investir et « digérer », sans délai, nouveaux outils, nouvelle pédagogie, nouvelles évaluations... et assurer la classe (pardon le tournage...) de seconde bac pro GA.

Certains collègues prédisent la multiplication ...des divorces et des déprimés, en tout cas une véritable détérioration des conditions d'exercice de notre métier.

A lire également (page 27) dans la revue nationale du Snuep-FSU N° 69 de (septembre 2012) : « **Rénovation du bac pro tertiaire ou la mise à disposition d'une main d'œuvre bon marché** ».



Alors que les constats sont alarmants (taux de réussite aux BAC Pro en chute, difficultés de placer les jeunes en entreprise dues à la conjoncture actuelle et à l'âge de nos élèves 15 ans pour les plus jeunes...) le gouvernement actuel semble poursuivre les projets de casse de l'enseignement classique au détriment d'une jeunesse laissée pour compte.

### Observations des situations :

Système ayant fait ses preuves	Système mis en place par l'ancien gouvernement	Système proposé par le gouvernement actuel
<b>BEP + BAC PRO en 4 ans</b>	BAC PRO en 3 ans	<b>Seconde indéterminée et BAC PRO en 2 ans</b>
<b>PFMP 20 semaines = 700 heures</b>	PFMP 22 semaines = 770 heures	<b>PFMP 24 semaines = 840 heures</b>
<b>120 semaines en lycée pour la spécialité avec diplôme National</b>	84 semaines en lycée pour la spécialité incluant les CCF	<b>Environ 56 semaines au mieux en lycée pour la spécialité incluant les CCF</b>
<b>Taux de réussite supérieur à 80% en BEP et BAC PRO. (le BEP et le BAC PRO ici, étaient de vrais diplômes Nationaux)</b>	-5,9% de réussite sur 2011/2012 qui était la dernière année bac pro 2+2 et 3 ans. Risque de résultats en baisse pour 2012/2013, malgré les réévaluations des notes (le BEP devenant un diplôme « maison »)	Taux de réussite ? Mais avec le constat ci-dessus cela risque d'être catastrophique.

### Conclusion :

L'augmentation des PFMP est profitable au MEDEF, et défavorable pour les élèves. Le référentiel reste quasi identique entre les différents systèmes, et les temps passés en cours diminuent 1/3 puis 1/2 sur le nouveau projet = moins d'enseignants (le Budget de l'Etat est favorable), le résultat aux examens chute avant de s'effondrer. Depuis plusieurs années les aides en tous genres affluent dans les entreprises pour favoriser cette direction vers l'apprentissage ou un apprentissage déguisé, au détriment d'une jeunesse.

33% d'une classe d'âge : c'était en moyenne le nombre d'élèves issus de 3ème qui venait en seconde, actuellement seulement 27% suivent la même voie. Où partent ces élèves ? Sont-ils volontairement dirigés vers d'autres cursus correspondants aux désirs des politiques ?

## GT du 16/10/2012 : bilan du mouvement intra 2012

**Le rectorat a reconnu que le nombre des participants volontaires au mouvement INTRA a diminué alors que celui des participants obligatoires a lui augmenté, notamment du fait des nombreuses cartes scolaires chez les PLP.**

Concernant ces **mesures de cartes scolaires**, on note que plusieurs collègues ont été mutés à plus de 100km de leur ancien établissement malgré la bonification de 1500 points : **la seule solution est bien l'arrêt des fermetures de sections et de postes !!**

En ce qui concerne **les Postes spécifiques académiques (SPEA)**, nous avons déploré que 50% des postes soient restés vacants suite au mouvement. Nous demandons par conséquent que ces postes **soient transformés en postes spécifiques nationaux (SPEEN)** lorsque la spécificité est réellement justifiée pour qu'ils soient enfin pourvus mais surtout que la majorité d'entre eux soit réintégrée dans les postes classiques pour faciliter le mouvement.

Nous avons également redemandé des entrées d'enseignants lors du prochain mouvement INTER **dans les disciplines déficitaires telles que les lettres-espagnol, la peinture-revêtement, l'horticulture, les STMS, l'esthétique et l'hôtellerie-service.**

En effet, il y a plusieurs postes vacants à l'issue du mouvement qui sont donc pourvus par des non titulaires alors que des collègues titulaires en postes dans d'autres académies attendent parfois depuis longtemps une mutation dans l'académie de Toulouse.

**Le SNUEP-FSU a déploré une fois de plus le fait que le mouvement INTRA des PLP soit presque bloqué faute de postes !!**

D'ailleurs, il est bon de rappeler que le SNUEP-FSU, la CGT et le SNETAA-FO ont fait front commun lors de la CAPA de juin 2012 pour obtenir le déblocage de postes de PLP, ce qui a permis plusieurs mutations en chaîne.

Estelle CARRIER  
Commissaire paritaire SNUEP-FSU

### Le bureau Académique du SNUEP-fsu :

**Agnès Bernadou**, PLP maths-sciences au LP A. Veaute à Castres (81)  
**Estelle Carrier**, PLP lettres-histoire, Coordinatrice MGI au LP R. Bonnet à Toulouse (31)  
**Vincent Laumond**, PLP électrotechnique au LP Aucouturier à Carmaux (81)  
**Pierre Cellier**, PLP maintenance des équipements industriels au LP Guynesmer à Toulouse (31)  
**Yvan Ginesta**, PLP comptabilité et bureautique TZR Lot (46)  
**Serge Dalzin**, PLP électrotechnique au LP Guynesmer à Toulouse (31)  
**Stéphane Lacaze**, PLP maths-sciences TZR Tarn (81)

**Xavier Rayssiguier**, PLP maintenance des véhicules au LP Bourdelle à Montauban (82)  
**Pascal Villaespesa**, PLP peinture-revêtement au LP Bayard à Toulouse (31)  
**Cécile Amalric**, PLP maths-sciences au LP Guynesmer à Toulouse (31)  
**Thierry Girou**, PLP génie thermique au LP L. Vicat à Souillac (46)

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique  
ou à SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e  N° \_\_\_\_\_

M.  Mme

NOM : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Bât, étage, porte : .....

Lieu-dit : .....

N° rue, bd : .....

Boîte Postale, Cedex : .....

Code postal : ..... COMMUNE : .....

Tél : ..... Fax : .....

Portable : .....

Mail : .....

Spécialité : ..... Code spécialité : .....

**RESPONSABILITÉS**

Secrétaire local (SL)  **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL)  **(100 % si frais réels)**

**COTISATIONS DES PLP ET CPE**

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3ème éch. : 108 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole En euros		La Réunion En euros		N° Calédonie Polynésie Française En CFP		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane En euros	
	CL Norm	H.C.	CL Norm	H.C.	CL Norm	H.C.	CL Norm	H.C.
1		132		177		21 123		150
2		150		204		24 345		171
3	111	162	150	219	17 901	26 133	126	186
4	117	171	159	231	18 975	27 567	132	195
5	123	186	168	252	20 049	30 072	141	213
6	126	198	171	267	20 406	31 863	144	225
7	132	211	177	285	21 123	34 011	150	240
8	141		189		22 554		162	
9	153		207		24 702		174	
10	162		219		26 133		186	
11	177		240		28 641		201	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉS DE LA REUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP								
	PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888		

ACADÉMIE (au 01/09/2012) : \_\_\_\_\_

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

PLP  CPE  CI Norm  HC  Stagiaire

Contractuel-le  CDD  CDI  Vacataire

Temps partiel : ..... % Nb d'heures : .....

Échelon au 01/09/12: ..... Depuis le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) : .....

Retraité-e  € en congé  € sans emploi

**AFFECTATION**

N° du RNE : .....

À titre provisoire  .....

ZR  .....

**LIEU D'EXERCICE**

N° du RNE : .....

Étab. d'exercice  .....

Rattach. Admin  .....

**TYPE D'ÉTABLISSEMENT**

LP  SEP  SEGPA  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

**Banque :** .....

**Agence :** .....

**Chèques :** n° .....

n° .....

n° .....

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**

Montant : \_\_\_\_\_ €

Mode de paiement :

1. Prélèvement\* (sur banque métropolitaine)

2. Renouvellement prélèvement\*

3. Chèque -s : 1  2  ou 3

\* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes condi-

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Toute l'équipe du SNUEP Toulouse vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année**